



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

DREAL Nord - Pas de
Calais

Service MILIEUX et
RESSOURCES
NATURELLES

Division Politique de
l'Eau

A

Conseil Général du Nord
Direction du Développement local
51, rue Gustave Delory

59047 LILLE Cedex

Virginie.dolique@developpement-durable.gouv.fr

Lille, le 23 avril 2015

Objet : information relative à l'absence d'observations émises dans le délai par l'Autorité
environnementale, suite à la consultation relative au projet d'aménagement foncier agricole et
forestier sur les communes de Pont-à-Marcq et Ennevelin
Réf : 2014_MIL_10

Vous avez bien voulu me transmettre, dans le cadre de l'évaluation environnementale des
projets prévue par l'article L. 122-1 du Code de l'Environnement, le dossier relatif au projet
d'aménagement foncier agricole et forestier sur les communes de Pont-à-Marcq et Ennevelin.

Aucun avis n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la présente information
relative à l'absence d'observations sera jointe au dossier d'enquête publique, ou de la procédure
équivalente de consultation du public le cas échéant, et devra être rendue publique *via* votre site
internet, en application de l'article R. 122-7 du Code de l'Environnement. Cette information
figurera également sur le site internet de la DREAL du Nord – Pas-de-Calais.

Pour le directeur régional de
l'environnement, de l'aménagement
et du logement et par délégation,
le chef du service milieux et ressources
naturelles

Hélène SOUAN